



**Edito**

**Interview p.3**

« Un tremplin pour mon futur »

**Article 1 p.5**

De l'utilitarisme migratoire

**Article 2 p.6**

L'Italie viole les normes  
internationales en toute impunité

**Article 3 p.8**

Bel Younes ou le camp de la Honte

**Article 4 p. 11**

L'Espagne et l'échec du processus  
de régularisation des étrangers

**Article 5 p.14**

De l'enfermement des étrangers en  
Espagne

**Article 6 p.19 & 20**

Mer ou Mur Méditerranée

(I) et (II)

## CARNET DE ROUTE

# Projet sur les conditions d'accueil, de traitement et d'enfermement des étrangers en Espagne

Brigitte Espuche

Promotion 2

Février-juillet 2005

L'école des métiers de l'information - cfd

### Edito :

L'Association Pro Derechos Humanos d'Andalousie (APDHA) est une ONG espagnole qui, sur la base de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, s'attache à dénoncer la violation des droits de l'Homme. Basée en Andalousie, comme son nom l'indique, elle ne se cantonne cependant pas à cette seule zone géographique, étant donné que les droits de l'Homme sont le patrimoine de toute l'Humanité. Les objectifs de l'association sont clairement de dénoncer, de sensibiliser, et d'aider. Dénoncer les violations des Droits Fondamentaux, sensibiliser l'opinion publique sur le phénomène des migrations politiques et économiques, et aider les migrants réguliers ou irréguliers à s'établir et s'intégrer au sein de la société espagnole.

L'Andalousie est une région très riche et très intéressante géographiquement et historiquement parlant. Très proche du Tiers Monde arabe et africain, elle partage une histoire commune avec le Maroc depuis des siècles. Le Détroit de Gibraltar, en effet, ne sépare le continent européen du continent africain que sur une largeur de 15 Km. Le lien historique est encore très prégnant et a depuis toujours favorisé l'échange, le dialogue et l'interculturalité entre ces deux continents. Les politiques d'harmonisation européenne ont cependant exigé de l'Espagne un certain contrôle des frontières qui n'existait pas auparavant, faisant pâtir de nombreux migrants de la nouvelle politique de visas. Dès lors, s'il est certain que l'APDHA développe de nombreuses activités en son sein (éducation, précarisation, prisons, prostitution, etc...), le secteur de l'immigration y est très important.

Le projet d'Echanges et Partenariats a mis en contact l'APDHA avec une association « sœur », le Groupe d'Information et de Soutien aux Immigrés (GISTI), chargé de lutter pour l'égalité des droits entre français et étrangers. Le but de ma mission était d'examiner les mécanismes d'accueil et d'intégration des étrangers en Espagne, et plus particulièrement en Andalousie, ainsi que d'avoir une vision globale des mécanismes d'exclusion, afin de pouvoir être à même de s'y opposer.

Ce projet très ambitieux m'a permis de me familiariser avec les réfugiés et les collectifs de migrants, mais surtout d'avoir une certaine vision des problématiques migratoires. En effet, les migrations régulières et irrégulières sont devenues un véritable sujet clé pour l'actuelle Europe forteresse, qui supprime ses frontières intérieures (espace Schengen), pour blinder ses frontières extérieures. Les migrations sont devenues un enjeu majeur pour les pays d'origine, de transit ou de destination des migrants, et particulièrement pour l'Espagne, obsédée par sa frontière sud.

En effet, pays de « miracle économique », l'Espagne est passée en très peu de temps d'une société d'émigrants à un pays d'immigration, dont les possibilités économiques sont devenues très attrayantes. Porte ouverte sur l'Afrique, l'Espagne du Sud est également une véritable fenêtre sur l'Europe pour les pays hors espace Schengen, fenêtre cependant fermée de l'intérieur aux ressortissants des pays non communautaires ou hors zone capitaliste.

Société peu ouverte à l'étranger, l'Espagne du miracle économique a développé une certaine hostilité au migrant, dont la force de travail lui est pourtant nécessaire pour pouvoir au moins payer les pensions de ses futurs

retraités...Finalement, au-delà des effets des nouvelles politiques européennes de contrôle des frontières, les phénomènes migratoires se sont convertis en problèmes majeurs pour cette société, qui a du mal à gérer les défis posés par l'immigration. Il est en effet difficile d'intégrer l'Autre dans un pays où les vecteurs d'identités sont si conflictuels, en partie à cause du Franquisme et des nationalismes prépondérants. Le chemin de l'intégration et de l'assimilation est encore long et douloureux, mais non pas sans espoir au sein de cette société progressiste, qui a déjà surmonté un lourd passé.

### **Interview :**

#### **« Un tremplin pour mon futur »**

*Brigitte Espuche, 25 ans, est juriste de formation avec une spécialisation en sociologie politique. Elle est partie avec le programme européen de mobilité autour de la lutte contre l'exclusion urbaine à Cadix en Espagne. En plus d'avoir trouvé l'expérience de terrain qu'elle recherchait, elle en revient confortée dans ses convictions, avec l'impression d'avoir ouvert, voire forcé des portes pour son avenir professionnel. Pour un premier stage, elle a eu ce qu'elle « attendait ». Rencontre.*

#### **Brigitte, qu'as tu fait pendant ces 4 mois à Cadix?**

Je suis partie au sein de l'APDHA (Association pour les Droits de l'Homme Andalousie) pour examiner les conditions d'accueil, de traitement et d'enfermement des étrangers en Espagne. Dans une journée type, je commençais le matin par les partenariats et la mise en réseau avec ma structure d'accueil, principalement à travers la messagerie. Je réalisais ensuite des traductions, en particulier de communiqués de presse, pour l'Espagne, la France et le Maroc. Par ailleurs, je continuais mon investigation sur les centres de rétention et à m'occuper de la plateforme Migrants Maroc. Enfin, je participais à l'organisation des rassemblements, manifestations ou autres séminaires organisés ou auxquels prenait part l'APDHA. A l'inverse de mon travail à la CIMADE où je recevais des migrants pour des conseils juridiques personnalisés, j'ai beaucoup plus travaillé au niveau du collectif de migrants,

dans une optique plus sociologique que juridique, avec pour objectif de sensibiliser l'opinion sur le thème et les conditions de vie des réfugiés.

### ***Une aventure sans nuages alors ?***

Pas tout à fait. Sur le plan professionnel, j'ai vraiment rencontré ce qu'il me fallait. J'ai peut-être été même un peu noyée par le nombre d'activités. Par contre, sur un plan personnel, ça a été bien plus difficile. J'ai même failli à plusieurs reprises partir. Je n'avais pas d'amis, pas de collègues sur place. J'ai déjà eu plusieurs expériences à l'étranger, c'est la première fois que ça m'arrive. J'ai vécu un choc culturel avec mes colocataires. Et puis, Cadix est une petite ville, composée principalement de jeunes étudiants ou de professionnels, mais peu de personnes de mon âge y habitent. Bref je ne connaissais personne, et j'ai donc vécu essentiellement à travers mon travail, ce qui était possible pour une expérience de 4 mois, mais que je n'aurais pas pu supporter à plus long terme.

### ***Et pourtant tu y retournes en septembre ...***

En effet, j'ai reçu pendant ce stage trois propositions de travail dans le milieu de la Solidarité Internationale, dont deux mi-temps que je commence à partir de septembre à Cadix. D'une part, je continuerai le travail commencé au sein de l'APDHA, en étant plus particulièrement en charge des relations internationales dans le secteur de l'immigration et d'autre part, je réaliserai une investigation et une mise en réseau portant sur les migrants pour le compte du CCFD (Comité Catholique contre la Faim et le Développement).

Le sujet des migrants étant très vaste, je leur ai proposé de concentrer ma recherche sur les mineurs clandestins en Andalousie, ce qu'ils ont accepté. Et je suis attendue par de nouveaux colocataires, travaillant eux aussi dans le milieu associatif, et avec qui je m'entends très bien !

### ***Deux semaines après ton retour, quels sont donc les enseignements que tu tires de cette expérience ?***

Au niveau professionnel, celle-ci fut extrêmement enrichissante. J'ai atteint les perspectives que je m'étais fixée au départ, à savoir m'ouvrir des portes pour la suite de ma carrière. Je suis même allée au-delà puisque après quatre ans de volontariat dans la Solidarité Internationale, c'était la première fois qu'on me donnait des responsabilités aussi grandes. On m'a fait confiance, j'ai acquis des responsabilités et une vraie reconnaissance. J'ai trouvé un stage qui me correspondait vraiment, et qui a élargi mon champ de vision. Je dirai même qu'il m'a conforté dans mes convictions. Les perspectives professionnelles que j'envisageais avant de partir n'ont pas changées: j'ai toujours envie de travailler pour le Haut Commissariat aux Réfugiés, si possible en Amérique du Sud. J'ai l'impression que cette aventure m'a permis de me rapprocher de ces objectifs. Elle a été un tremplin pour mon futur.

Entretien avec Matthieu Robin, le 22 juillet 05

### De l'utilitarisme migratoire

1er mars 2005

#### **La nouvelle Loi espagnole sur l'Immigration suscite bien des interrogations, et pose des problèmes quant à l'accès aux droits fondamentaux des étrangers.**

Un nouvel amendement de la Loi Organique espagnole sur l'Immigration (Ley de Extranjeria) entré en vigueur depuis peu, suscite bien des polémiques, qu'elles soient nationales ou non, et ce car il traite d'une question clé qui obnubile l'Europe et ses Etats membres : l'entrée et le séjour des étrangers sur leur territoire. Dit autrement, il s'agit de l'immigration.

Et ce car, l'effet d'aubaine déclenché par les attentats de New York et de Madrid a permis aux Etats « démocratiques » de renforcer l'aspect sécuritaire de leurs politiques d'immigrations respectives, et aux membres de l'Union Européenne de s'harmoniser au moins sur un point : la fermeture de leurs frontières. Les flux migratoires devront désormais être rigoureusement contrôlés ; le franchissement illégal d'une frontière, plus que jamais associé au « Mal », devient « clandestin », fantôme de toutes les craintes et de toutes les infractions.

Au sein de cette psychose pourtant, L'Espagne a décidé d'ouvrir ses frontières, et de les ouvrir en grand. En amendant la "*Loi sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale*", le

Gouvernement socialiste au pouvoir introduit ainsi le 6<sup>e</sup> processus de régularisation espagnol depuis 1985, processus exceptionnel d'une durée de 3 mois (7 février au 7 mai), qui prétend régulariser près de 800000 étrangers en situation irrégulière déjà établis sur le territoire (résidence + travail).

Mais cela, à condition pour les travailleurs clandestins de signer un contrat de travail d'au moins 6 mois, d'être à même de prouver une résidence habituelle sur le sol espagnol d'au moins 6 mois (recensement municipal), et enfin d'être en mesure de fournir un extrait de casier judiciaire vierge, fourni par le pays d'origine.

Défini par certains comme une mesure sans précédent et hautement « humaniste », ce processus apparaît en effet exceptionnel pour plusieurs raisons : parce qu'il s'attache « enfin » à la question des sans papiers (1), parce qu'il permettrait une des régularisations les plus massives depuis 2003 (2), et qu'il est uniquement destiné aux travailleurs et à l'initiative des employeurs...

Il est donc bon de rappeler que sous ses allures « messianiques », cette nouvelle norme s'articule surtout autour de « **l'utilitarisme migratoire** » et de l'instrumentalisation de la relation de travail et du salarié, chargé de répondre aux besoins économiques impérieux d'un Etat. De fait, c'est en suivant les échos « protectionnistes » européens que l'Espagne prétend tout à la fois renforcer ses richesses nationales et pallier aux vacances de postes (boudées par les autochtones, dans un pays miné par le chômage, rappelons-le), en se servant de la force de travail de ses immigrés. C'est ainsi

qu'elle peut proposer une régularisation « massive » des « clandestins » en fonction des besoins de son Economie de Marché, et non pas en fonction des besoins des populations étrangères primo-arrivantes sur son territoire, détentrices par ailleurs de droits fondamentaux et inaliénables. Pour eux, l'Espagne propose un permis de séjour contre un contrat de travail.

Mais c'est maintenir le travailleur dans une situation des plus précaires : d'une part parce que les autorisations de séjour ne sont valables qu'un an et qu'il faut sans cesse procéder à leur renouvellement, d'autre part parce que l'employé est à la totale merci de son employeur, dans la mesure où c'est ce dernier qui présentera, ou non, sa demande de régularisation.

Finalement, cette Loi qui se veut « d'intégration sociale » des étrangers sur un territoire n'est rien d'autre qu'une nouvelle mesure de contrôle de l'entrée de ces mêmes étrangers sur ce même territoire. Enfin, si c'est également l'occasion d'instrumentaliser le droit de l'immigration que de le soumettre aux conditions d'un contrat de travail, c'est enfin oublier toute une partie des immigrés, qui sont dans l'impossibilité d'en obtenir un...

(1) : Elle permettra l'accès gratuit aux soins médicaux, à la justice, à la scolarité, etc...

(2) A cette date, l'Italie avait régularisé 700000 personnes

## L'Italie viole les normes internationales en toute impunité

25 mars 2005

Pour la troisième fois consécutive en l'espace de six mois, l'Italie fait à nouveau parler d'elle en des termes peu glorieux. Pour la troisième fois consécutive, elle a porté atteinte aux normes internationales et aux droits humains fondamentaux en bafouant le droit d'asile de milliers de boat-people venus s'échouer sur ses côtes. Les 14 et 15 Mars 2005, quelques 1200 boat-people accostent sur l'île de Lampedusa, sur la côte sud de l'Italie. Les autorités vont alors strictement appliquer la politique qui semble les caractériser depuis octobre 2004 : le renvoi massif de migrants et de réfugiés potentiels vers la Libye, violant par là même ouvertement le droit international.

Ainsi, alors que des centaines de ces rescapés sont transférés dans des centres de rétention fermés dans d'autres régions d'Italie et que d'autres s'entassent dans le centre vétuste de Lampedusa, le 17 Mars, deux avions expulsent 180 personnes en direction de la Libye. Or, ces expulsions vers un pays non pas considéré comme l'un des plus démocratiques du monde, rappelons-le, vont à l'encontre de la Convention de Genève sur les Réfugiés. Le principe de non refoulement interdit, en effet les expulsions collectives d'étrangers se présentant à la frontière d'un pays "sans un examen individuel, raisonnable et objectif de leur éventuelle demande d'asile"(1). Or, il semble peu probable qu'en deux jours un tel examen ait été réalisé pour 1200 personnes...

De plus, le placement en rétention d'un étranger est une décision purement administrative (police), contrôlée au bout de 72 heures par un juge judiciaire, devant lequel l'étranger doit être présenté. Dans ce sens, un formulaire est remis à chacun des arrivants d'un centre de rétention pour leur indiquer leurs droits : droit au juge, droit à la défense (être assisté gratuitement d'un avocat), droit d'entrer en contact avec l'extérieur (utiliser le téléphone). Il semblerait pourtant qu'aucun de ces éléments de procédure n'ait été respecté dans cette affaire. Pire encore, il est notable que ni le représentant du HCR, ni celui du Centre Italien pour les Réfugiés (CIR) n'ont été autorisés à entrer dans le centre de Lampedusa, alors même que les autorités italiennes, aidées en cela de fonctionnaires libyens, procédaient à la vérification d'identité des étrangers afin de les expulser vers leur pays de provenance. Deux sénateurs ont également dénoncé les terribles conditions physiques et psychologiques des étrangers qu'elles ont pu rencontrer, "amassés dans des conditions indignes d'un pays civilisé". En ne leur apportant ni matelas, ni couverture, ni eau chaude, et en les entassant dans un centre à la limite de l'insalubrité, les autorités italiennes ont violé l'interdiction de soumettre quiconque à des traitements inhumains ou dégradants.

Et pour autant, l'Italie signe et persiste dans sa politique de refoulement et d'enfermement systématique, puisque c'est la troisième fois qu'une telle affaire se produit sur ses côtes (2), et ce en toute impunité... Car interpellée plusieurs fois à ce sujet, il est notable que l'Union Européenne a décidé de ne pas réagir. Saisie par des ONG et des eurodéputés, la Commission Européenne a en effet, et contre toute évidence, dénié l'existence de fautes commises par l'Italie dans ce cas précis : tous ceux qui avaient voulu

demander asile en avaient eu la possibilité, et le renvoi vers la Libye faisait l'objet d'un accord bilatéral de réadmission entre les deux pays. Mais l'instance européenne a surtout fait savoir qu'elle n'était nullement compétente quant à la prise de sanction à l'encontre d'un Etat-membre quant à la manière dont il menait sa politique d'asile : une directive européenne avait été prise à ce sujet, elle devrait être transposée en Droit National avant septembre 2006...

Belle façon de se défaire tout en se faisant porte-parole du gouvernement italien, et de fermer les yeux sur la violation de droits dont elle est censée garantir l'intégrité... Médusées, les ONG ont porté plainte contre l'Italie, et ont demandé à la Commission que soient prises des sanctions à son encontre. A défaut, son silence serait perçu comme un refus d'agir, qui ne pourrait s'interpréter que de deux façons : -soit les droits fondamentaux ne forment pas partie du Droit Communautaire et la Commission n'a pas pour mission de garantir leur protection - soit l'Union Européenne et ses institutions ne sont pas en mesure de les défendre.

Malheureusement, que l'Union européenne ne s'offusque pas d'une telle situation intolérable et ne mette pas en place rapidement des mécanismes de contrôle et de sanction à l'égard des Etats-membres se rendant coupables de ce genre d'exactions, n'est peut-être pas un hasard... Cette attitude répond en effet à la nouvelle politique européenne d'externalisation de l'asile aux frontières sud de l'Europe (Cf : Libye, Balkans, Maroc).

Nous retiendrons d'ailleurs qu'au final, la majorité des expulsés vers la Lybie étant de nationalité égyptienne, la Commission Européenne, tout en

encourageant l'Italie à développer ses "activités humanitaires", a "fait part de son souhait que les pressions adéquates soient exercées sur le gouvernement égyptien afin qu'il contrôle mieux ses frontières"(3)... !

Et encore un point pour l'Italie, un !

(1) : Cf : Publication de Migreurop : *"Le Droit d'asile continue à être ouvertement bafoué à Lampedusa"*, voir site [pajol](#)

(2) :Déjà en octobre 2004, un véritable pont aérien avait été mis en place entre l'Italie et la Lybie comme résultat d'un accord de réadmission entre les gouvernements des deux pays

(3) :Voir site [pajol](#)

## Bel Younes ou le Camp de la Honte

15 avril 2005

Nous rappellerons à tous, et surtout à l'Union Européenne et au Royaume du Maroc, que selon la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, **"tous les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droits"**, et qu'"ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité". Cependant, nous rappellerons à tous qu'il existe dans la forêt de Bel Younes, près de Ceuta, (à quelques kilomètres seulement de Tarifa, la côte sud de l'Espagne), un camp de la honte où vivent entre 200 et 300 subsahariens, la plupart arrivés par "pateras" (*petites barques de fortune*) dans l'espoir de vivre une vie meilleure, et qui se trouvent enfermés dans les bois comme des animaux.

Enfermés, car la Police et les Militaires, dans leur lutte zélée contre l'immigration clandestine, les empêchent de sortir de la forêt, car ils sont entrés irrégulièrement sur le territoire marocain et qu'ils s'approprient à franchir illégalement une autre frontière. Enfermés, car ces Êtres vivent dans la forêt depuis parfois 18 mois ( !!), à se nourrir de ce que ramènent les quelques ONG qui se préoccupent de leur situation, à se laver dans un court d'eau et à subir les rafles quotidiennes de la Police locale.

Comme des animaux, car cette vie est infâme pour n'importe quel Être humain, à fortiori quand cet Être a fui son pays pour des raisons politiques ou économiques, pensant trouver refuge et tranquillité dans un pays "civilisé" et "démocratique". Comme des animaux, car la plupart, intellectuels ou ingénieurs, pensaient que quand il ne rest[ait] plus rien, il

## Promotion 2 – juillet 2005

---

rest[ait] au moins la culture, mais qu'au final *"quand tu es enfermé depuis un an dans une forêt sans jamais lire un journal, tu finis par ne même plus savoir écrire ton prénom" ...*

Nous rappellerons à tous que cette situation est intolérable et qu'en tant que pays occidental "civilisé", il est hors de question ne serait-ce que de fermer les yeux sur ce qui s'appelle ni plus ni moins un véritable crime collectif.

Ils ont entre 14 et 45 ans, à majorité des Hommes (4 à 5 femmes nous a-t-on dit, les enfants ayant été emmenés dans des Centres pour Mineurs lors de la dernière grande rafle de mars), et vivent dans la forêt depuis 2 à 18 mois. Organisés en différents Clans, divisés par nationalité, ils ont créé une Coordination formée par les représentants de chaque Communauté, qui gère les questions de la vie quotidienne, les réunions et les plans de travail au sein de la forêt. Car il faut bien s'organiser. Et pour cela il existe des règles strictes dans la forêt, auxquelles chacun doit se soumettre sous peine d'être en infraction. Nous nous en rendons vite compte, notre arrivée dans la forêt étant l'objet d'un conflit protocolaire : les représentants de Chabaka (réseau d'associations marocaines de défense des droits de l'homme) et d'APDHA n'ont pas prévenu à temps les leaders de chaque Communauté de cette visite.

*« Vous êtes les représentants d'Organisations qui défendent les Droits de l'Homme et de fait, vous devez respecter notre Droit à ne pas vous recevoir », nous indique Issa, le chef de la Communauté Congolaise, venu à notre rencontre à l'orée de la forêt. « Nous autres possédons nos règles et*

*les leaders des différents groupes n'ont pas eu le temps nécessaire de discuter de l'opportunité de votre visite. Si vous le souhaitez vous pouvez nous proposer une date ultérieure ». Pourtant, si Chabaka, originaire de Tanger, a la possibilité de revenir à sa guise, nous autres d'Andalousie, avons effectué un long voyage pour les voir et leur apporter argent et médicaments. De fait, s'il est bien évidemment hors de question pour nous de bafouer leurs droits et leurs lois, nous ne sommes cependant pas en mesure de revenir quand bon nous semble et il serait bien dommage, une fois sur place, de revenir bredouille à Cadix.*

Pour autant, malgré nos tentatives de négociations, la Communauté reste inflexible : il nous sera impossible d'accéder au camp proprement dit. *« Nous sommes en minorité dans le Camp »* nous indique un jeune Congolais, *« nous ne pouvons pas défier les lois régissant la forêt ni l'autorité des différents chefs. Nous perdrons toute possibilité de pouvoir nous faire entendre... »*. Mais reconnaissant l'effort de notre parcours, la Communauté Congolaise accepte d'entamer une discussion avec nous et nous permet de nous asseoir avec eux à l'orée de la forêt.

S'engage une discussion à bâtons rompus sur leurs conditions de vie et sur ce qu'ils attendent de nous. Vivant sur des paillasses faites de morceaux de carton maintenus par des bâches de plastique ficelés, ils subissent les intempéries, la maladie et les attaques répétées des militaires marocains. Ils nous expliquent qu'ils ont pourtant vu leurs conditions « s'améliorer » grâce aux nombreuses plaintes des ONG. L'armée, en effet, a fini par relâcher un peu la pression, et s'est depuis peu retiré à l'extérieur du camp. Durant les

mois de février et mars, la tactique militaire consistait en effet à les isoler au plus profond de la vallée pour les priver d'aliments et les empêcher d'accéder aux sources leur permettant de s'approvisionner en eau et de laver leurs vêtements. Depuis lors, les dénonciations semblent avoir eu quelques effets, puisqu'une brèche s'est ouverte dans la forêt leur permettant d'aller et venir au sein du Camp proprement dit et d'accéder aux vivres et aux sources d'eau. L'armée a également permis aux ONG de Défense des Droits de l'Homme et à Médecins Sans Frontières de rendre des visites plus ou moins régulières aux « prisonniers » et à autoriser que les malades les plus gravement atteints soient transférés à l'Hôpital de Tanger.

Mais ceci, bien sûr, comporte une contrepartie, et de taille. Chaque visite, ou presque, est le prétexte à une nouvelle rafle. Nombreux sont alors ceux qui sont détenus et envoyés dans un Centre de Rétention pour Etrangers en attendant d'être expulsés vers leurs pays d'origine. Les maigres biens acquis (vêtements, bâches, vivres, argent liquide, etc..) sont alors « saisis » et tout est alors à recommencer....

*« Les mots maintenant ne suffisent plus »* nous indiquent-ils d'emblée, après nous avoir longuement écouté exposer notre plan d'action face à cette politique européenne que nous condamnons. *« Nous avons besoin d'actions concrètes, et unifiées. Si nous vous sommes reconnaissants de tout ce que vous tentez pour nous, nous constatons que vous êtes loin d'être unis entre ONG : chacun arrive ici comme un messie pour nous proposer de l'aide, mais sans aucune coordination avec le voisin. Nous allons finir par*

*croire que vous ne voulez pas tant nous faire du bien à nous, sinon vous tirer la part belle... ».*

A bout de patience et au bord de l'épuisement, ces Hommes prennent la parole chacun leur tour, dans un français parfait et soutenu, et nous font part de leur désarroi, de leur désespoir : *« Quand tu as risqué ta vie dans une barque trouée pendant plus de 70h de trajet, pour échapper à l'injustice, à la peur ou aux massacres, et qu'on vient te sauver dans l'eau, tu penses qu'on va enfin t'aider, te donner une couverture et de l'eau...mais la police est la première à te donner les premiers coups...alors tu te demandes s'il n'aurait pas mieux valu te laisser crever dans l'eau... ».* De fait, ils nous évoquent avec douleur les suicides de nombreux de leurs compagnons, atterrés par cette politique marocaine inhumaine qui laisse mourir sans scrupules *« ses propres frères »*...

Et pourtant, armés de leur seule lucidité, ils savent que le Maroc n'est pas le seul responsable de ce qui se passe ici : *« Les fautifs se sont les gouvernements espagnol et français qui obligent le Maroc à devenir un gendarme de l'Europe. C'est l'Union Européenne la principale responsable de ce crime. »* Ils nous expliquent que la Guardia Civil espagnole est bien pire que la police marocaine, qui démontre pour le moins un peu plus de compassion à leur égard ; ils nous enjoignent à faire passer le message selon lequel ils ne sont pas « néfastes ni dangereux » : *« Nous voulons dire à l'Europe et au Maroc que nous ne sommes pas des délinquants, que nous nous engageons à respecter les normes de notre pays d'accueil si on nous reconnaît les Droits Fondamentaux de tout Etre Humain, Droits qui*

*sont inaliénables et sacrés... Nous ne sommes pas des animaux. ». Et un ingénieur ferroviaire d'enchaîner : « L'Union Européenne et l'ONU financent des programmes d'éducation au Mali pour former les jeunes...Mais pourquoi ?! J'ai étudié dans mon pays plus de cinq ans et j'ai obtenu mon diplôme, mais au final je suis condamné ici ! ».*

Après 3h de discussions, nous nous apprêtons à prendre le chemin du retour, le coeur lourd, émus et quelque peu honteux de retrouver le confort de nos vies, de l'autre côté de la vallée, de l'autre côté de la frontière... Loin de nous demander des vivres, des cigarettes ou du savon, ils nous demandent de leur ramener, lors de notre prochaine visite, des journaux en anglais et en français, des livres d'espagnol (« *pour apprendre la langue de notre futur pays d'accueil* »), et des romans photos ! Le jeune médecin de la Communauté (24 ans, en dernière année de médecine quand il a fui le Congo) nous fait son « ordonnance » quotidienne et nous lui demandons combien de temps vont durer les 300 Euros de médicaments que nous venons de lui apporter ; attendri et quelque peu amusé, il nous répond que « *demain matin il ne restera plus rien...nous sommes près de 300 ici, et chaque jour il y a quelqu'un à soigner, à traiter, à désinfecter...Nous ramenons beaucoup de maladies tropicales, et nous vivons dans les bois, tu sais, Madame...* »

Nous savons...

Et nous rappellerons à tous que nous sommes tous responsables de cette situation...

## **L'Espagne et l'échec du processus de régularisation des étrangers :**

9 Mai 2005

L'Espagne vient de reconnaître la légalité du mariage homosexuel, et comme tel rejoint les rangs des pays les plus progressistes de son époque. Elle s'est ainsi ouverte aux changements sociaux et aux évolutions des mentalités qui parcourent sa Société, en intégrant un élément déjà présent dans la réalité quotidienne. Par cette réforme institutionnelle, le Gouvernement Socialiste tourne le dos à un passé lourd et pesant de traditionalisme, faisant fi d'une longue histoire marquée par le sceau de la religion et du conservatisme, pour parier sur l'avancement d'une Société moderne en osmose avec toutes ses composantes.

Mais les paroles sans les actes ne sont rien, et de nombreux maires ont déjà annoncé qu'ils ne procéderaient pas à ce type d'union, arguant du Droit à l'objection de conscience... Ceci pour dire que le chemin de l'intégration démocratique et de l'égalité sociale est parsemé d'obstacles, que le conservatisme et l'exclusion existent bel et bien sous le fragile terreau du progressisme et de la modernité, et que l'Espagne, malgré sa Movida et sa riche diversité, est emplie de contradictions... De fait, elle n'a pas su répondre aux défis posés par l'immigration, et à l'heure de clôturer le processus extraordinaire de régularisation des étrangers, le bilan est pour le moins négatif. Après 3 mois de grande insécurité juridique (*du 7 février au 7 mai*), ce processus chaotique laisse en marge près de 700000 personnes, exclues des droits les plus élémentaires. Et comme tel, l'Espagne vient de

perdre une belle opportunité de résoudre ses contradictions en montrant au monde la qualité démocratique de sa Société, tout en s'ajustant à sa réalité sociale.

Tout au long de ce processus, elle a en effet démontré une méconnaissance totale du phénomène migratoire, insistant non pas sur ses causes (*certes le processus de globalisation et le Clivage Nord/Sud, mais surtout une attitude idéologisée du contrôle et une stricte politique d'entrée et de séjour des étrangers*), mais en focalisant sur ses conséquences : la "clandestinité". De fait, le principal objectif de la politique migratoire du nouveau Gouvernement n'a jamais été la régularisation en soi, mais plutôt la régularisation comme instrument de lutte contre "l'économie souterraine". Dès lors, le phénomène migratoire n'a été analysé qu'à travers le prisme d'une main-d'oeuvre utile à l'enrichissement de l'Etat, et non pas en termes de reconnaissance de la dignité et des Droits Fondamentaux de toutes ces personnes qui vivent et travaillent sur le territoire. Ainsi, les conditions posées et l'ensemble du processus parsemé de changements, de contradictions et d'inégalités ont entraîné une grave insécurité juridique et l'impossibilité pour bon nombre d'intéressés de pouvoir se faire régulariser. Pourtant, nombreux étaient optimistes face à cette réforme "humaniste" qui permettraient à plus de 800000 immigrés d'obtenir des papiers, un statut légal et un emploi en Espagne : la fin du cauchemar, le début d'une nouvelle vie dans la légalité et le bien-être. C'était enfin reconnaître que l'Espagne était passée d'un pays d'émigration à un pays d'immigration, c'était accepter que l'Espagne ne soit pas seulement un pays de transit pour ces étrangers fuyant la réalité économique ou politique de leur pays d'origine... Mais c'était surtout sans compter sur les conditions draconiennes de ce processus vicié, qui, que ce

soit au niveau des Droits de l'Homme, ou de l'ajustement à la réalité économique du pays, est un échec patent.

L'exigence du **contrat de travail** a démontré une vision utilitariste de l'étranger bien loin de favoriser son intégration sociale comme citoyen et comme sujet de Droits, puisque seul était visé le "travailleur" (*et non pas sa famille par exemple*). De plus, la régularisation à l'initiative exclusive de l'employeur (*sauf travail domestique discontinu*) a engendré de nombreuses irrégularités et discriminations, sans parler d'abus de pouvoir : de nombreux employeurs ont ainsi purement et simplement "licencié" ceux qui demandaient un contrat dans le but d'être régularisés ou ont exigé des sommes astronomiques pour procéder à la régularisation, voire un temps de travail sans salaire.

D'autre part, le **certificat de recensement municipal** (*preuve d'une résidence habituelle en Espagne d'au moins 6 mois*), exigé coûte que coûte, a signifié un calvaire pour bon nombre d'immigrés qui ne se sont pas fait recenser, entre autres par peur de la Police, qui avait accès à ce type de renseignements ! Vers la fin du processus (*fin mars !*), au vu des difficultés constatées et du nombre très faible d'étrangers en possession de ce document administratif, le gouvernement et les municipalités acceptèrent de "flexibiliser" cette condition et d'accepter tout autre type de document officiel...Cependant, ce changement intempestif, outre la reconnaissance en soi d'un processus pernicieux et trop strict, fut bien trop tardif et inégalitaire, étant donné que selon les municipalités et les Communautés les documents exigés n'étaient pas les mêmes... Enfin, le dernier problème fut celui généré par **l'extrait de casier judiciaire vierge** ou certificat d'antécédents

## Promotion 2 - juillet 2005

---

pénaux, exigé de façon générale, sans tenir compte des pays où ce document est soit inexistant soit sans valeur si le pays en question ne respecte pas les Droits de l'Homme...



***Rassemblement devant la Sous Délégation du Gouvernement de Cadix pour manifester contre les conditions trop strictes du processus de régularisation, et réclamer les mêmes droits pour tous.***

Dès lors, au vu de tous ces éléments, on peut donc dire que ce processus extraordinaire de normalisation de la situation des étrangers sur le territoire espagnol a été chaotique, bien trop restrictif et qu'il a laissé de côté des

milliers de personnes condamnées à la marginalité, à l'exclusion et à la clandestinité.

Ainsi, sur un chiffre approximatif d'un million 200000 étrangers (recensés bien sûr...le chiffre noir n'est pas précisé), 600000 ont été régularisés. Ce qui signifie d'une part que plus de la moitié d'entre eux se retrouvent privés des droits les plus élémentaires, ce qui est totalement intolérable dans une Société dite de Droits, et au sein d'un Etat qui fait si grand cas de son esprit progressiste et moderne, mais qu'en plus l'objectif initial de faire le jour sur l'économie souterraine n'a pas été atteint étant donné que celle-ci n'est certainement pas le fruit des seuls immigrants...

Bref, encore une occasion perdue pour l'Espagne de faire preuve de discernement, d'ouverture d'esprit et de lucidité : dans un pays marqué par la diversité de ses Communautés Autonomes, et par la rigueur de ses conflits identitaires, comment construire une Société progressiste et moderne sans intégrer l'Autre ? Car lutter contre la discrimination sexuelle n'est rien si l'exclusion sociale et raciale persiste.

### De l'enfermement des Etrangers en Espagne :

18 avril 2005

Ça ressemble à une prison, ça a le goût et la couleur d'une prison, et pourtant ça n'est pas une prison. C'est pire encore : c'est un Centre d'Internement pour Etrangers (**CIE**), l'équivalent de nos Centres de Rétention français.

#### Nature et fonction des CIE :

Les CIE sont créés par la première Ley de Extranjeria (**Loi Organique 7/1985 du 1er Juillet sur les Droits et Libertés des Etrangers en Espagne**), qui établit dans son **article 26.2** la *“possibilité de décider judiciairement, à titre préventif, de l'internement, dans des centres qui n'ont pas de caractère pénitentiaire, des étrangers en situation d'expulsion pour causes déterminées, et ce pendant le temps nécessaire au procédé d'expulsion”*. Ces Centres dépendent du Ministère de l'Intérieur et sont destinés : -aux étrangers originaires de pays non membres de l'UE -s'ils se trouvent de façon irrégulière sur le territoire espagnol -et qu'a été dicté un arrêté d'expulsion de l'Etat ou qu'a été initié un processus de retour ou de dévolution.

L'étranger devra être maintenu durant le temps strictement nécessaire à la mise en œuvre de son expulsion, et jusqu'à un maximum de 40 jours. Si à la fin de cette période, le rapatriement n'a pas été effectué (parce qu'on n'est pas en mesure de vérifier l'identité des intéressés ou parce que l'Espagne n'a

pas formalisé d'accords bilatéraux de rapatriement avec leurs pays d'origine), ils doivent être remis en liberté. Après cela, les étrangers avec un ordre d'expulsion se retrouvent irréguliers (sans possibilité de régularisation) mais inexpulsables (puisque sans connaître leur nationalité on ne peut les renvoyer nulle part et ils ne peuvent être de nouveau internés pour les mêmes motifs).

**Les CIE n'ont pas de caractère pénitentiaire :** l'internement d'un étranger dans un CIE ne résulte pas de l'application du régime carcéral, puisque cet étranger n'a commis aucun délit, ni subi aucune condamnation (sinon il serait en prison). L'étranger est « retenu » (et non pas « détenu », nuance...) de manière préventive pour une faute administrative : pour ne pas avoir les papiers nécessaires et avoir de fait franchi illégalement une frontière. De fait, il faut rappeler les nombreuses campagnes de sensibilisation à l'égard des populations quant au sort de ces migrants, et ce afin de rompre l'amalgame facile entre migration et délinquance. Ainsi, comme le rappelle le Rapport 2004 de l'ONU, *« bien souvent sont données des informations détournées sur le pourcentage des migrants retenus sans expliquer que la majorité sont maintenus pour leur situation administrative irrégulière et non pour des faits délictueux. »* Dès lors, l'Observatoire des Droits de L'homme de l'Université de Barcelone a pu qualifier ces Centres d'« inconstitutionnels » puisque *« sont détenues des personnes pour ce qu'elles sont et non pas pour ce qu'elles ont fait »*.

De fait, les CIE ont uniquement une fonction de contrôle et non pas de réhabilitation (comme en théorie le système carcéral). Il s'agit donc d'une espèce de prison, mais sans les garanties constitutionnelles qui protègent les

détenus. On peut donc dire que ces Centres induisent une violation flagrante des Droits de l'Homme : la privation de liberté physique pour une simple faute administrative (la même que celle qui consiste à ne pas avoir payé une amende ou s'être mal garé) est pour le moins disproportionnée...Et de fait, pour bon nombre d'organisations, « *l'existence de ces Centres est une preuve limpide de racisme institutionnel* »

Au-delà de ce que la Loi et le Règlement d'application prévoient, on constate que ces CIE sont dénués d'un corps normatif général régissant les prévisions légales et le statut juridique des étrangers qui y sont maintenus. Au moins, les centres pénitentiaires possèdent une régulation juridique de droits et un régime clair de sanctions établies. Les CIE ne possèdent pas en revanche ce type d'ordonnement juridique, ni de proportionnalité (constitutionnelle, faut-il le rappeler ?) entre les délits et les peines. Pour les procédés d'**expulsion**, l'autorité gouvernementale sera celle qui sollicitera à l'autorité judiciaire l'internement au sein d'un CIE, comme mesure préventive. La décision judiciaire sera effective après audience de l'intéressé dans un délai de 72h (ce qui en réalité s'effectue très peu). Dans les cas de **retour ou dévolution**, la décision d'internement est tout simplement policière, et le rôle de l'Autorité Judiciaire se limite à déterminer le lieu d'internement de l'Étranger, et donc à indiquer dans quel CIE il sera envoyé.

**Il existe en Espagne 10 Centres d'Internement pour Étrangers** dans les Provinces de Barcelone, de Las Palmas, de Malaga, de Madrid, de Valencia, de Murcia et d'Algeciras. Il existe également en Espagne 2 **CETI** ou Centres d'Accueil Temporaire pour Immigrés (l'équivalent de nos Zones

d'attente), à Melilla et Ceuta. Dans chacun de ces Centres, on a pu constater le non respect total ou partiel des conditions légales, hygiéniques ou sanitaires envers les migrants. D'autant que le contrôle interne du CIE est de la seule compétence du Ministère de l'Intérieur ou, dit autrement, de la Police...

### Problèmes constatés :

manque de transparence concernant ce qui se passe à l'intérieur des Centres : les ONG (sauf Croix Rouge) n'ont aucune possibilité d'y pénétrer et de rendre visite aux étrangers détenus. Seuls les étrangers remis en liberté (faute de pouvoir mettre en oeuvre leur expulsion) ont pu témoigner de leurs conditions d'enfermement.

pouvoir arbitraire des autorités du Centre : possibilité d'employer la force physique pour rétablir la normalité à l'intérieur du Centre, sans obligation de notification au juge (sauf en cas d'infraction pénale). Pas de proportionnalité entre les délits et les peines.

les adultes et les enfants sont séparés puisque les enfants sont emmenés dans des Centres pour Mineurs ; les Hommes et les Femmes également.

Manque d'interprètes, d'assistance juridique, de service médical régulier.

La première fois arrivé dans le Centre, possibilité de téléphoner gratuitement à son avocat ou à une personne résidant en Espagne. Mais il est interdit d'appeler à l'étranger.

Entassement et mauvaises conditions de salubrité et de confort

Manque de respect envers les migrants (vexations verbales, commentaires dégradants ou racistes) et envers la liberté de culte

## Promotion 2 – juillet 2005

---

Les visites se concèdent aux amis des détenus mais sont soumises à une vigilance de chaque instant (caméras, présence de gardes) et sans possibilité de contacts physiques.

Violation du Droit au juge et à la défense

Violation du Droit d'asile

Violation de l'interdiction de soumettre quiconque à un traitement inhumain ou dégradant.



**Centre d'Accueil Temporaire pour Immigrés de Ceuta, enclave espagnole au Maroc.**

*Les CETI, contrairement aux CIE, sont des Centres ouverts pour migrants contrôlés par le Ministère des Affaires Sociales et du Travail et non pas par le Ministère de l'Intérieur.*

Bien souvent ces Centres sont d'anciennes prisons, avec une structure pénitentiaire déjà établie. Les migrants maintenus se transforment de fait en véritables prisonniers : ils sont enfermés dans des cellules de 3 mètres sur 2, qu'ils doivent parfois partager. Ils manquent d'espace, d'air et de bonnes conditions d'internement : ils connaissent le froid ou la faim (cellules en sous-sol, petite couverture, matelas trop fin, ration insuffisante de nourriture, etc..). Ils manquent d'assistance médicale ou psychologique, sans parler d'assistance juridique... Les visiteurs ne sont pas mieux traités : en tant que parents ou amis des détenus, ils sont bien souvent vus comme « délinquants » eux-mêmes, et nous avons pu le constater lors d'une visite incognito du CIE d'Algeciras.

### Visite du Centre de la Piñera :

Après 2h de bus Cadix-Algeciras, nous nous présentons au CIE dans l'intention de rendre visite à un groupe de Mauritiens. Notre groupe de Huelva (*presque à la frontière du Portugal*) nous a prévenu qu'un groupe de 7 Mauritiens avait été embarqué et transféré à Algeciras, après 2 ans de séjour irrégulier en Espagne. Notre mission est donc d'aller voir leurs conditions d'internement, leur témoigner notre soutien et essayer de voir ce qu'on peut faire pour les sortir de là.

Arrivée à 14h, on nous signale d'emblée que les visites ne sont autorisées que de 18h à 20h, et encore, s'« *il n'y a pas trop de travail pour les gardes* »...Nous comprenons donc que les gardes s'octroient le droit d'annuler purement et simplement les visites, allant à l'encontre des droits les plus fondamentaux des détenus. Mais comme les ONG sont interdites

## Promotion 2 - juillet 2005

---

dans ces Centres et que nous nous présentons comme une amie personnelle de quelques détenus (après avoir appris leurs noms par cœur !!), nous ne pipons mot sur cette violation manifeste de leurs droits. Nous expliquons donc que nous venons de loin, que nous avons été prévenue par leur famille de la situation, et que nous reviendrons sagement à 18h dans l'espoir de les voir.

À l'heure dite, nous nous présentons de nouveau et le garde de service nous fait entrer dans la salle d'attente. L'entrée du Centre est exactement comme une prison : les gardes sont enfermés dans une bulle de verre blindée de caméras, les objets personnels de chaque visiteur est passé au détecteur laser, et notre passeport inspecté de toutes parts. On nous demande l'objet de notre visite, le nom des personnes que nous souhaitons voir (nous ne donnerons que 3 noms, bien consciente du fait que 7 d'un coup, c'est un peu louche !), et on nous précise tranquillement que le temps de visite ne peut excéder 15 minutes. Après interrogation, on nous refuse l'accès aux toilettes, en nous précisons qu'« *il n'existe pas de toilettes publics pour les visiteurs* ». Au bout d'une heure d'attente, (et après avoir raté notre bus de retour), alors même que de nombreux autres visiteurs sont déjà rentrés, nous interrogeons le garde, qui nous rétorque que notre heure de visite n'est pas encore venue... Sur ce l'avocat des 7 Mauritaniens entre dans le Centre pour effectuer sa visite hebdomadaire, et il passera bien évidemment avant nous... A 19h45, le garde nous permet enfin d'entrer, nous précisant que nous ne verrons que 2 détenus, « *le 3e étant introuvable* », et tous en même temps, ce qui est totalement contraire à leurs droits les plus élémentaires. Nous entrons dans le sas qui nous conduit au « parloir », guidée par le bruit des portes automatiques qui s'ouvrent et se referment sur notre passage. Des caméras suivent chacun de nos pas et des

gardes sont postés à chaque recoin. Il paraît difficile de se soustraire à leur contrôle... Le plan est de les voir, de leur exposer en français nos préoccupations et de voir s'ils sont bien traités, notamment par rapport aux dénonciations des conditions du Centre de Lampedusa, en Italie.

La pièce est petite, et nous nous retrouvons nez à nez avec une vitre blindée surmontée d'un grillage fin, avec de l'autre côté 2 Hommes qui nous regardent éberlués : voici notre parloir. Le contact physique est en effet impossible entre visiteurs et détenus et notre conversation tout comme nos faits et gestes en permanence épiés par les gardes et les caméras... Ces Hommes, qui ne nous connaissent pas, s'étonnent de notre visite, et rapidement pour ne pas attirer l'attention des gardes, nous nous présentons en français... malheureusement, notre plan est un échec total : les informations qui nous sont parvenues du groupe de Huelva sont erronées : ces Hommes ne parlent pas un mot de français... Ils ne parlent pas non plus espagnol mais seulement arabe, ce qui va rendre toute tentative de communication sacrément difficile !

Après plusieurs tentatives, nous décidons de parler avec des gestes et dans un semi-espagnol afin de recueillir quelques informations, sans que les gardes se rendent compte de notre véritable rôle ici... Finalement, nous comprendrons qu'ils sont plus ou moins bien traités, qu'ils dorment sur des matelas avec une couverture, qu'on leur fournit 3 rations de nourriture par jour et qu'ils ont bien accès à l'eau chaude. Nous tentons de leur expliquer que nos « amis communs » de Huelva nous ont prévenu de leur situation et que nous sommes là pour les aider, ne serait-ce que moralement... Il est difficile

d'aller plus loin sans éveiller les soupçons des gardes, qui, eux, parlent parfaitement espagnol !!

Le message de soutien est pour le moins passé, ils ne savent toujours pas exactement qui nous sommes ni ce que nous faisons là, mais ils ont compris que notre but était de les aider discrètement... Nous évoquons la visite de l'avocat et demandons des précisions sur leur détention ; ils se sont fait prendre à Huelva, alors qu'ils dormaient dehors, pour ne pas remplir les conditions d'entrée et de séjour en Espagne. En effet, selon la Ley de Extranjería, et le processus extraordinaire de normalisation en cours jusqu'au 7 mai prochain, ils doivent être en possession, afin de pouvoir régulariser leur situation, d'un contrat de travail, de la sécurité sociale, d'un certificat de recensement d'une municipalité espagnole et d'un extrait de casier judiciaire vierge émanant de leur pays d'origine... Il leur manque le contrat de travail... En tant que « clandestins », ils sont donc maintenus jusqu'à ce qu'ils puissent être expulsés vers la Mauritanie...

Au bout de 15 minutes, le garde nous fait signe depuis sa cage de verre que la visite est terminée. Nous repassons dans le sas en sens contraire et apercevons de loin l'avocat à qui nous souhaitons évidemment parler... Ce ne sera pas possible... Le garde nous enjoint fermement à suivre les flèches dans le sens inverse et à repartir comme nous sommes venue... Les détenus sont de nouveau transférés dans leur cellule, mais personne n'a le droit de savoir où ils sont enfermés exactement.

Nous n'en saurons pas plus sur ce groupe de Mauritaniens, mais nous gardons le goût amer de l'échec... Cette visite n'a pas servi à grand-chose si

ce n'est à leur apporter un peu de soutien et surtout à nous conforter dans l'idée que les conditions de détention dans ces Centres sont pires que dans les prisons... Et comme l'indique une association catalane, qui a publié un article intitulé « La Prison Camouflée », « *il ne s'agit pas de demander des papiers pour tous, sinon de garantir les Droits de chacun* »...

Parlons-en.....

### Mer ou Mur Méditerranée ?

24 juin 2005

#### L'Europe ferme ses frontières et érige un mur au bord de la Méditerranée

Lutter contre l'immigration clandestine est devenue une des obsessions majeures des Etats de l'Union Européenne. L'objectif déclaré des politiques de l'Union, qui se sont intensifiées depuis les actes terroristes du 11 septembre et du 11 mars, est la lutte contre l'immigration « illégale », conçue comme un des grands objectifs communs de l'UE, au même niveau et avec les mêmes conséquences que le terrorisme ou le trafic de drogues.

Dès lors, la lutte contre l'immigration clandestine est devenue l'expression politique d'une conception déterminée « d'immigration zéro », mise au service des hypothétiques nécessités du Marché et de l'Economie d'un pays. « Ceci révèle une transformation profonde des cultures européennes et de la gouvernance à l'égard des exilés, autrefois victimes à aider, aujourd'hui coupables menaçants » (1).

L'heure ne semble donc plus être à la protection des réfugiés, mais plutôt à aider l'Europe à se protéger des réfugiés...Europe qui tire, rappelons-le, des milliers de bénéficiaires d'une immigration clandestine qu'elle combat avec zèle alors même qu'elle lui permet de disposer d'une réserve d'esclaves modernes, acceptant de travailler dans des conditions de misère pour le douteux privilège de recueillir un jour les miettes du rêve européen...

De fait, l'Europe, dans un accès de psychose et de protectionnisme, a décidé de blinder ses frontières et d'externaliser leur contrôle aux pays qui bordent ses frontières sud, tout comme ses demandes d'asile. Ce processus d'externalisation revêt 2 formes (2) : **l'externalisation-délocalisation**, permettant à l'UE de traiter le contrôle extérieur de ses frontières à distance, grâce à des états tampons « amis », qui vont se convertir en « gendarmes de l'Europe », et **l'externalisation-déresponsabilisation**, consistant à faire porter aux pays tiers, par le biais d'accords de coopération, la responsabilité d'une politique voulue et générée par l'UE, faisant de ces Etats des pays de « premier accueil ».

Cependant, ces accord étant difficiles à conclure, l'UE s'est lancé dans un véritable chantage au développement avec ces pays du Sud, bien incapables de refuser, et chargés de « contenir » le flux de candidats à l'immigration aux portes sud de l'Europe.

*« L'évolution politique de l'Europe, les politiques anti-migratoires des Etats européens et celles dites de « justice, liberté, sécurité » (JLS) conduites par l'Union européenne pèsent de plus en plus lourdement sur les pays du Maghreb. L'Europe impose à ses voisins par voie de coopérations et de partenariats dominés, la sous-traitance des tâches de traque, dissuasion et éloignement des migrants. Avec aussi un intérêt financier à collaborer, le Maroc, comme d'autres pays limitrophes, devient un terrain d'expérimentation avancée des logiques de répression et d'enfermement de ceux qui s'exilent vers l'Europe. Les relations euro-méditerranéennes se trouvent ainsi orientées essentiellement par cette lutte contre l'immigration. »*  
(3)

Or, selon l'Article 13.1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, "*toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence sur le territoire d'un Etat*"... Comment pouvons-nous accepter une libre circulation des capitaux et des marchandises si la libre circulation des Hommes est aujourd'hui à ce point réprimée ?

(1) :cf.Jérôme Valluy in : "**La nouvelle Europe politique des camps d'exilés : genèse d'une source élitare de phobie et de répression des étrangers**"

(2) :cf.Claire Rodier in : "**Externalisation par l'Union Européenne des procédés d'asile et d'immigration**"

(3) :cf.Abdelkrim Belguendouz in : "**Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union européenne : l'exemple du Maroc**"

## Mer ou Mur Méditerranée ? (2)

24 juin 2005

### Les relations hispano-marocaines et la militarisation du Détroit

Le Détroit de Gibraltar a toujours été un espace naturel de relations et d'échanges entre Cultures et Peuples différents, et a longtemps été synonyme de porte de l'interculturalité. D'ailleurs, la navigation dans ses eaux est telle qu'elle fait du Détroit une des plus grandes zones de trafic maritime du monde. Et pourtant, lignes maritimes touristiques, sous-marins militaires, et bateaux de marchandises sont autant de moyens et d'activités économiques qui contrastent avec la réalité de la fermeture et du contrôle des frontières entre les 2 rives de la Méditerranée.

Pourtant ça ne fut pas toujours le cas... Jusqu'à la fin des années 80 le transit par le Détroit était une réalité relativement fluide entre les 2 continents, et particulièrement entre l'Andalousie et le Maroc. Avant cette date, s'il y avait un certain contrôle des entrées, le visa pour accéder en Espagne depuis le Maroc n'était pas nécessaire.

Pour autant, l'immigration "clandestine" était une réalité bien moins prégnante en Espagne, surtout parce que ses possibilités économiques étaient alors bien moindres... Et alors qu'il s'agissait jusque dans les années 80 d'une société d'émigrants, l'immigration en Espagne, avec la hausse de la croissance économique, va commencer à être perçue comme un problème grandissant.

C'est l'entrée du pays dans la Communauté Européenne en 1986 qui va supposer un brusque changement de politique dans le traitement accordé aux citoyens non européens, avec l'exigence de l'harmonisation des politiques européennes de contrôle des frontières. Mais plus que tout, c'est l'adhésion de l'Espagne au traité de Schengen qui va introduire le rôle de Police des Frontières Européenne, en organisant la suppression des frontières intracommunautaires et la conversion des frontières extérieures de l'union Européenne en Forteresse.

En 1991, c'est le début de l'application du système de visa avec le Maroc... Depuis lors, les eaux du Détroit se sont transformées en cimetière pour un nombre indéterminé de migrants décidés à franchir l'espace les séparant d'une vie soi-disant meilleure.

La politique de blindage des frontières européennes est fortement visible en Andalousie, les naufrages sur ses côtes étant légions...Elle est prégnante surtout à travers la mise en place, depuis 2002, du Service Intégral de Vigilance Extérieur du Detroit (SIVE), qui est un système de détection précoce des pateras (*petites barques de fortune*) qui tentent de pénétrer clandestinement sur le territoire espagnol. Le SIVE, qui possède une haute technologie et une importante dotation de moyens techniques et humains, est sans aucun doute l'exemple le plus avancé des murailles que construit l'Europe Forteresse. Pour autant, l'importante augmentation des investissements en technologie et infrastructures pour le contrôle des frontières contraste fortement avec la faible dotation de moyens pour le sauvetage des pateras de la part de la Guardia Civil, qui a sans doute oublié

que son rôle était de secourir les migrants naufragés, avant de les détenir en vue d'une prochaine expulsion ou rétention.

*« Cette convergence européenne passe par trois processus : la spirale du rejet des demandes d'asile, le tournant national sécuritaire à l'égard des étrangers et l'harmonisation européenne de la lutte contre l'immigration sous couvert de « justice, liberté, sécurité » (JLS). Les cultures politiques européennes se transforment ainsi sous l'effet de la montée en puissance d'une xénophobie de gouvernement. » (1)*

Sous la pression de l'UE, l'Espagne et le Maroc ont passé de nombreux accords de coopération : -des **accords de réadmission bilatéraux**, permettant de renvoyer au Maroc tous les nationaux marocains mais aussi tous les migrants qui ont traversé ce pays. Nous précisons qu'en Espagne la plupart des migrants subsahariens sont refoulés par les autorités espagnoles sans procédure et sans que les réfugiés potentiels puissent faire une demande d'asile dans les règles dictées par les Conventions internationales. De son côté, le Maroc effectue un contrôle assidu de ses frontières pour empêcher les migrants d'atteindre l'Espagne. Quand ils sont arrêtés par les autorités marocaines, les migrants sont refoulés à la frontière algérienne manu militari. -la **création de centres de rétention** au Maroc destinés au refoulement des étrangers, à travers l'adoption de la Loi Marocaine 02/03, très similaire à notre Ordonnance de 1945. -la **coopération policière hispano-marocaine** : double contrôle militaire et policier par la création d'agents doubles, formation commune de personnel d'interception, patrouilles conjointes contre l'immigration, etc..

En Espagne, les conditions d'internement des étrangers détenus laissent grandement à désirer ; les migrants sont expulsés ou abandonnés dans la rue sans une information suffisante sur leurs droits et possibilités. Quant au Maroc, sa configuration d'Etat-frontière de l'Europe, rend plus terrible encore la situation des personnes subsahariennes qui arrivent au Nord avec la perspective d'atteindre l'Europe. L'immigration africaine, soumise au traitement injuste et discriminatoire des citoyens marocains, subit les bastonnades, la persécution, les rafles cruelles et quotidiennes des forces de police, et ce pendant que l'Europe tranquillise les consciences et détourne le regard. Ainsi, les responsables, pour l'UE et ses gouvernants, sont à chercher dans les mafias, qui « cherchent de nouvelles méthodes, en raison de l'efficacité des contrôles pratiqués »...Ce sera l'efficacité de transformer le Détroit en tombes...

Mais outre le double contrôle financier et le fleuve d'argent dépensé dans l'imperméabilisation des frontières avec le Maroc, une autre grave conséquence de cette politique de fermeture des frontières est l'apparition de camps de fortune, près des frontières de Ceuta et de Melilla, où des milliers de personnes attendent la possibilité de traverser le Détroit jusqu'à l'Europe. Arrivés au Maroc, les subsahariens doivent très souvent supporter le racisme de secteurs déterminés de la population, se cacher du harcèlement et de la persécution des forces de police, ce qui les pousse à la clandestinité et à l'entassement dans ces camps de fortune, en attendant de traverser le mur frontière ou d'embarquer dans une patera surchargée ...Et pourquoi ? S'ils parviennent à résister aux courants maritimes, à échapper aux radars du SIVE, ils seront de toute façon interceptés par la Guardia Civil qui les expulsera directement vers le Maroc (*s'il s'agit de citoyens marocains*)

sans qu'ils aient même foulé le sol espagnol, soit ils seront « maintenus », c'est à dire enfermés, dans des centres d'internement, en attendant leur identification et leur éventuelle expulsion vers leur pays d'origine...

Pourtant, d'un point de vue instrumental, la politique de fermeture des frontières se montre incapable de gérer le phénomène migratoire et nie sa propre réalité. Les migrations sont consubstantielles à l'Humanité, c'est un phénomène structurel qui trouve ses racines dans les profondes inégalités de notre planète.

Dès lors, la politique européenne actuelle, en plus de violer massivement les droits fondamentaux, est vouée à l'échec, car la recherche d'un futur meilleur ne peut pas être freinée par des grillages et des murs de pierre... La misère et la pauvreté continueront d'amener des pateras aux portes de l'Europe, et il s'agirait de réfléchir à une vraie politique d'intégration de ces candidats à l'immigration, politiques d'intégration qui, en outre, seraient bien plus économiques que le déploiement de tous ces moyens de rejet et de refoulement chers à l'UE...

(1) : cf. Jérôme Valluy in : "**La nouvelle Europe politique des camps d'exilés : genèse d'une source élitare de phobie et de répression des étrangers**"